

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Quarante-quatrième session**

Genève, 9-12 décembre 2024

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Ressources financières nécessaires  
à l'application de la Convention****Ressources financières nécessaires à l'application  
de la Convention\*****Note du secrétariat\*\****Résumé*

La présente note porte sur les ressources financières nécessaires à l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en 2025 et 2026. Elle décrit en particulier les besoins du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), comme le prévoit le Protocole relatif au financement à long terme de l'EMEP (Protocole EMEP), et contient des informations financières sur les activités destinées à soutenir l'application de la Convention et de ses Protocoles dans les pays en transition économique et les travaux menés par le secrétariat pour appuyer les activités intergouvernementales exécutées au titre de la Convention.

On y trouvera également des recommandations adressées à l'Organe exécutif de la Convention, conformément au Protocole EMEP et à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8, décision 2019/22, décision 2021/4 et décision 2022/5).

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date prévue pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du département responsable.



## Introduction

1. La section I du présent document décrit les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2025, comme le prévoit l'article 5 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté (Protocole EMEP). La section II présente les ressources financières requises pour 2025 pour la coordination des activités relatives aux effets, comme le prévoit la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, ECE/EB.AIR/137, par. 54 d), décision 2018/8, décision 2019/22, décision 2021/4 et décision 2022/5)<sup>1</sup>. La section III présente des informations financières sur les activités visant à soutenir la promotion et la mise en application de la Convention, et la section IV des informations sur le montant des ressources dont le secrétariat a besoin pour appuyer les activités intergouvernementales menées au titre de la Convention. Sont également énoncés dans le présent document des recommandations adressées à l'Organe exécutif et les motifs sur lesquels elles reposent, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée.

### I. Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

2. Compte tenu des décisions prises par l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets à leur dixième session commune (Genève, 9-15 septembre 2024) (ECE/EB.AIR/GE.1/2024/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2024/2, à paraître), on trouvera dans la présente section un point sur les contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale, y compris les arriérés. Elle contient également un projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2025 et un barème révisé des contributions pour 2025.

#### A. État des contributions versées en 2023 et 2024

##### 1. Contributions obligatoires au fonds d'affectation spéciale en 2024

3. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous un état récapitulatif des contributions versées par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP. Le montant des contributions en espèces reçues en 2024 s'élevait à 2 142 538 dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2024, y compris une contribution volontaire de 1 000 dollars des États-Unis, destinée au Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O). Les contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale par les Parties suivantes prévues pour 2024 n'avaient pas encore été versées : Fédération de Russie, Liechtenstein, Monténégro, Roumanie et Türkiye.

4. Selon les comptes du secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait à 319 880 dollars des États-Unis au 1<sup>er</sup> janvier 2024, contre 270 463 dollars au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

5. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les Parties suivantes avaient des contributions non acquittées : Fédération de Russie (pour 2022 et 2023), Monténégro (pour 2023) et République de Moldova (pour 2018, 2019 et 2020). Au 30 juin 2024, la République de Moldova avait soldé ses arriérés.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, l'expression « activités relatives aux effets » décrit « la coordination internationale des activités relatives aux effets sur la santé, les matériaux et les écosystèmes ainsi que des travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée à entreprendre dans les centres internationaux désignés qui sont couverts par le plan de travail adopté par l'Organe exécutif, à l'exception des dépenses couvertes par le Protocole au Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) » (décision 2002/1, par. 1 d)).

## 2. Contributions volontaires reçues en 2023

6. En sus des contributions récapitulées dans le tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires ont été versées directement aux centres EMEP. En 2023, le CSM-O a fait état de contributions en nature d'un montant de 683 686 dollars (de la part du Ministère norvégien du climat et de l'environnement, du Conseil des ministres des pays nordiques, de la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki), de la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR), de projets UE 2020 et de l'Institut météorologique norvégien), le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) d'une contribution en nature de 116 651 dollars (provenant de l'International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA)), le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) d'une contribution en nature de 224 960 dollars (provenant de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Serbie, de la Slovaquie et de la Suède), et le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) d'une contribution en nature de 261 dollars.

## B. Budget et contributions obligatoires pour 2025

7. À sa quarante-troisième session (Genève, 11-14 décembre 2023), l'Organe exécutif a approuvé l'affectation précise des ressources d'un montant de 2 358 700 dollars en 2024 et a prié l'Organe directeur de lui présenter, avec le concours de son bureau, un projet de budget détaillé pour 2025, en vue de son adoption par l'Organe exécutif à sa quarante-quatrième session (Genève, 9-12 décembre 2024)<sup>2</sup>. Le tableau 2 ci-après contient le budget détaillé de l'EMEP pour 2025, tel qu'il a été convenu à la dixième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets.

8. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont également recommandé à l'Organe exécutif d'allouer le montant restant de 306 000 dollars des États-Unis provenant du financement du Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) interrompu en 2023, à parts égales entre le CMEI et le CIPE pour soutenir leurs travaux sur la révision du Protocole de Göteborg en 2025.

9. En 2024, la Fédération de Russie a déposé son instrument de retrait du Protocole EMEP avec effet au 21 octobre 2024. En conséquence, l'Organe exécutif est invité à adopter une annexe révisée au Protocole EMEP, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole, ainsi qu'un barème révisé des contributions obligatoires pour 2025.

10. Le tableau 3 présente le barème des contributions pour 2025. Il présente également un autre barème de contributions pour 2025, ajusté pour que le montant minimum des contributions s'élève à 1 000 dollars. L'Organe directeur et le Groupe de travail des effets ont recommandé à l'Organe exécutif d'utiliser les contributions ajustées, avec une contribution minimale de 1 000 dollars, comme indiqué dans la dernière colonne du tableau.

11. Un projet d'annexe révisée au Protocole EMEP figure dans l'appendice du projet de décision sur les questions financières relatives au Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

## C. Décisions proposées

12. L'Organe exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision figurant dans la section IV du document ECE/EB.AIR/2024/3, comme l'ont recommandé l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets.

<sup>2</sup> ECE/EB.AIR/154, par. 43 a) et d).

## II. Coordination des activités relatives aux effets

13. La présente section décrit les ressources nécessaires à la coordination des activités relatives aux effets et aux travaux consacrés à l'établissement de modèles d'évaluation intégrée qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, compte tenu des décisions prises à la dixième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Comme prévu dans la décision 2002/1, on y trouvera les montants des contributions, en espèces ou en nature, faites par les Parties en 2023 et 2024. Sont également présentés, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2025 et des budgets provisoires pour 2026 et 2027. On y trouvera aussi un barème des contributions recommandées pour 2025, fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU le plus récent.

### A. État des contributions versées en 2023 et 2024

#### 1. Contributions recommandées reçues en 2023

14. À sa quarante-deuxième session, l'Organe exécutif a décidé que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui étaient financées au titre du Protocole EMEP, s'élèveraient à 2 358 700 dollars en 2023 (ECE/EB.AIR/150 par. 39 c)).

15. Pour 2023, 39 Parties avaient fait des contributions s'élevant à 2 305 424 dollars, dont 753 380 dollars en espèces versés au fonds d'affectation spéciale et 1 552 044 dollars en nature directement fournis aux centres. Certaines contributions en espèces ont été affectées à des centres particuliers. Le tableau 4 présente les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2023. Le tableau 5 présente les contributions en nature faites directement par les Parties aux centres.

#### 2. Contributions recommandées reçues en 2024

16. À sa quarante-troisième session, l'Organe exécutif a décidé que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui étaient financées au titre du Protocole EMEP, s'élèveraient à 2 358 700 dollars en 2024 (ECE/EB.AIR/154 par. 44 c)).

17. Au 1<sup>er</sup> novembre 2024, les contributions en espèces au fonds d'affectation spéciale s'élevaient à 694 300 dollars (voir le tableau 6) et les contributions en nature directement apportées aux centres s'élevaient à 1 458 888 dollars (voir le tableau 7).

### B. Budget et contributions nécessaires pour 2025 et budgets provisoires pour 2026 et 2027

18. À sa quarante-troisième session, l'Organe exécutif a décidé que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui étaient financées au titre du Protocole EMEP, s'élèveraient à 2 358 700 dollars (y compris 3 % pour les dépenses d'appui au programme) en 2025 et à 2 358 700 dollars en 2026. En 2024, le Bureau élargi du Groupe de travail des effets a examiné le budget et a décidé de recommander un budget de 2 430 685 dollars (2 359 888 dollars plus 3 % de dépenses d'appui au programme), comme indiqué dans le tableau 8 ci-après.

19. Le tableau 9 présente un barème des contributions recommandées pour 2025, fondé sur le barème des quotes-parts de l'ONU le plus récent. Il présente également un autre barème de contributions pour 2025, ajusté pour que le montant minimum des contributions s'élève à 1 000 dollars. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont recommandé à l'Organe exécutif d'utiliser les contributions ajustées, avec une contribution minimale de 1 000 dollars, comme indiqué dans la dernière colonne du tableau.

20. Le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif d'approuver les estimations provisoires des dépenses de coordination internationale des activités relatives aux effets pour 2026 et 2027, qui s'élèvent à 2 430 685 dollars par an.

### **C. Décisions proposées**

21. L'Organe exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision figurant dans la section V du document ECE/EB.AIR/2024/3, comme l'ont recommandé l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets.

## **III. Promotion et application de la Convention**

22. La présente section porte sur le financement des activités inscrites aux sections IV (renforcement des capacités) et V (communication, sensibilisation et coopération) du plan de travail relatif à l'application de la Convention.

### **A. Contributions reçues et dépenses engagées en 2023 et 2024**

23. À sa quarante-troisième session, l'Organe exécutif a adopté le budget pour les activités de renforcement des capacités visant à promouvoir la ratification et la mise en application, inclus dans la section IV du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention, d'un montant de 1 745 618 dollars (dépenses d'appui aux programmes comprises). L'Organe exécutif a également adopté le budget pour la communication, la sensibilisation et la coopération, inclus dans la section V du plan de travail 2024-2025, d'un montant de 724 710 dollars (dépenses d'appui aux programmes comprises).

24. En 2023, des contributions ont été reçues de l'Allemagne, du Conseil des ministres des pays nordiques, des États-Unis, du Luxembourg, de la Suisse et de l'Union européenne pour un total de 728 716 dollars. En 2024 (au 1<sup>er</sup> novembre) des contributions avaient été reçues de la délégation de l'Union européenne en Géorgie, de l'Allemagne, du Conseil des ministres des pays nordiques et du Compte de l'ONU pour le développement, pour un total de 957 693 dollars (voir le tableau 10 ci-dessous). Certaines des contributions reçues en 2023 ont été dépensées en 2024, et certaines contributions reçues en 2024 seront utilisées à la fin de 2024 et en 2025-2026 (pour la contribution du bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement en Géorgie et en 2025-2027 pour la contribution du Compte pour le développement). Les éléments du plan de travail financés par ces contributions sont présentés dans le tableau 10.

25. Les dépenses se sont élevées à 618 972 dollars en 2023 et, au 1<sup>er</sup> novembre 2024, le montant estimatif des dépenses pour 2024 s'élevait à 605 704 dollars. Ces dépenses concernaient l'organisation et l'animation d'ateliers et de réunions, d'autres services de consultants et l'appui du personnel du secrétariat aux activités visées aux sections IV et V du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention.

### **B. Ressources nécessaires pour les activités de renforcement des capacités et de communication, de sensibilisation et de coopération pour 2024-2025**

26. Le montant des ressources nécessaires et encore manquantes pour les activités de renforcement des capacités visant à promouvoir la ratification et la mise en application, incluses dans la section IV du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention, s'élève à 327 875 dollars (dépenses d'appui aux programmes non comprises) (voir le tableau 11 ci-après).

27. Le montant des ressources nécessaires et encore manquantes pour les activités de renforcement des capacités visant à promouvoir la communication, la sensibilisation et la coopération, incluses dans la section V du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention, s'élève à 161 711 dollars (dépenses d'appui aux programmes non comprises) (voir le tableau 11 ci-après).

## C. Décisions proposées

28. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

a) Prendre note des contributions versées et annonces de contributions faites par plusieurs Parties aux fonds d'affectation spéciale pour les activités de renforcement des capacités, d'une part, et de communication, sensibilisation et communication, d'autre part, en 2023 et 2024, et remercier ces Parties de leurs contributions ;

b) Prendre note de l'encours du financement nécessaire pour 2025, comme indiqué dans le tableau 11, pour l'exécution des activités prévues ;

c) Exhorter les Parties à verser sans délai des contributions volontaires afin d'assurer la bonne exécution des activités prévues pour 2025.

## IV. Activités intergouvernementales

29. Alors que la CEE continue de fournir des services de secrétariat essentiels pour la convocation et la préparation des réunions intergouvernementales dans le cadre de la Convention en utilisant les ressources du budget ordinaire de l'ONU, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour soutenir l'exécution des activités décidées par l'Organe exécutif dans ses décisions et ses plans de travail biennaux. À sa quarante-troisième session, l'Organe exécutif a pris note des besoins en ressources pour l'exécution des activités intergouvernementales en 2025, ainsi que du barème indicatif des contributions recommandées, et a invité les Parties à verser des contributions. Il a également préconisé une mobilisation de ressources pour la prolongation du poste d'administrateur auxiliaire au-delà d'octobre 2024 et a décidé des activités prioritaires du secrétariat en 2024, sur la base de l'ordre de priorité qu'il avait établi pour 2023.

### A. État des contributions versées en 2023 et 2024

30. En 2023, les États-Unis d'Amérique et la Norvège ont versé des contributions de 50 000 dollars et 26 497 dollars. En 2024, au 1<sup>er</sup> novembre 2024, la Belgique, l'Italie, la Norvège et la Suisse avaient contribué respectivement à hauteur de 27 013, 25 321, 32 078 et 70 838 dollars, et les Pays-Bas s'étaient engagés à verser une contribution de 89 000 euros. L'Allemagne avait apporté une contribution par le biais du Programme des administrateurs auxiliaires pour la période allant du début de 2023 à avril 2025.

31. En 2023, les dépenses connexes s'élevaient à 96 574 dollars, dont 87 812 dollars au titre des dépenses de personnel et coûts connexes, 4 183 dollars au titre des déplacements du personnel, 1 766 dollars au titre des services de conférence, et 2 813 dollars au titre des dépenses d'appui aux programmes. Au 1<sup>er</sup> novembre 2024, les dépenses pour 2024 s'élevaient à 80 489 dollars, dont 76 635 dollars au titre des dépenses de personnel et coûts connexes ; 1 509 dollars au titre des services de conférence et 2 344 dollars au titre des dépenses d'appui aux programmes. Certaines contributions versées en 2023 ont permis de financer des dépenses en 2024 et certaines contributions versées en 2024 seront utilisées pour couvrir des dépenses en 2025.

### B. Ressources nécessaires pour 2025 et 2026

32. Pour 2025, il a été déterminé que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour l'exécution des activités intergouvernementales : il fallait couvrir le coût de 3 postes supplémentaires (2 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux). Au 30 septembre 2024, les ressources disponibles permettent de couvrir les dépenses afférentes à 1 poste d'administrateur et 0,5 poste d'agent des services généraux en 2025. C'est pourquoi il est nécessaire de définir un ordre de priorité pour les activités du secrétariat prévues en 2025.

33. Les ressources supplémentaires nécessaires pour 2026 sont énoncées dans le tableau 12. L'Organe exécutif pourrait envisager de décider d'un budget annuel pour les ressources du secrétariat et d'introduire un barème indicatif des contributions, suivant une approche semblable à celle adoptée dans la décision 2002/1. Un exemple d'un tel barème, basé sur les besoins en ressources calculés pour 2026, est présenté dans le tableau 13 ci-après. Il est préconisé de faire en sorte qu'aucune contribution ne puisse être inférieure à 1 000 dollars, compte tenu des coûts de transaction qu'occasionne le traitement administratif de chaque paiement.

### **C. Décisions proposées**

34. L'Organe exécutif souhaitera peut-être :

- a) Prendre note des contributions faites par les Parties pour soutenir l'exécution des activités intergouvernementales en 2023 et 2024 et remercier ces Parties ;
- b) Classer par ordre de priorité les différents éléments du plan de travail du secrétariat en 2025 ;
- c) Prendre note des ressources supplémentaires nécessaires pour 2026 et du barème indicatif des contributions recommandées et inviter les parties à les verser tout au long de 2025 afin que les activités énumérées puissent toutes être menées en 2026 ;
- d) Inviter les parties à verser des contributions à la fois pour les activités liées aux effets et pour les activités intergouvernementales et modifier la décision 2002/1 afin d'accroître l'efficacité de la gestion financière (voir le tableau 14).

Tableau 1  
**Contributions au financement de l'EMEP, au 1<sup>er</sup> novembre 2024**

(En dollars des États-Unis)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues		Arriérés au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Contributions 2024	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2023		Attendues	Reçues
Albanie	6 sept. 2011	-	5 300	-	550	550
Allemagne	28 janv. 1988	-	13 958 076	-	421 150	421 150
Arménie	21 janv. 2014	-	3 730	-	480	480
Autriche	28 janv. 1988	-	1 478 294	-	46 790	46 790
Bélarus	28 janv. 1988	120 650	41 060	-	2 830	3 250
Belgique	28 janv. 1988	-	1 750 123	-	57 060	57 060
Bosnie-Herzégovine	6 mars 1992	-	15 525	-	830	830
Bulgarie	28 janv. 1988	60 169	43 700	-	3 860	3 860
Canada	28 janv. 1988	-	86 614	-	Contribution volontaire	-
Chypre	18 févr. 1992	-	58 918	-	2 480	2 480
Croatie	8 oct. 1992	-	114 181	-	6 270	6 270
Danemark	28 janv. 1988	-	1 225 980	-	38 110	38 110
Espagne	28 janv. 1988	-	4 065 944	-	147 070	147 070
Estonie	7 mars 2002	-	36 349	-	3 030	3 030
États-Unis	28 janv. 1988	-	179 850	-	Contribution volontaire	1 000
Fédération de Russie	28 janv. 1988	2 434 909	2 383 139	318 920	128 600	-
Finlande	28 janv. 1988	-	1 043 809	-	28 740	28 740
France	28 janv. 1988	-	9 439 649	-	297 580	297 580
Géorgie	8 mai 2014	-	4 790	-	550	550
Grèce	22 sept. 1988	-	779 784	-	22 400	22 400
Hongrie	28 janv. 1988	24 945	307 898	-	15 710	15 710
Irlande	28 janv. 1988	-	598 448	-	30 260	30 260
Italie	12 avril 1989	-	7 055 052	-	219 770	219 770
Lettonie	19 mai 1997	-	48 800	-	3 450	3 450
Liechtenstein	28 janv. 1988	-	13 999	-	690	-
Lituanie	7 nov. 2003	-	57 910	-	5 310	5 310
Luxembourg	28 janv. 1988	-	119 178	-	4 690	4 690
Macédoine du Nord	31 mars 2010	-	5 870	-	480	480
Malte	12 juin 1997	-	20 600	-	1 310	1 310
Monaco	25 nov. 1999	-	9 242	-	760	760
Monténégro	23 oct. 2006	-	3 455	260	280	-
Norvège	28 janv. 1988	-	1 487 419	-	46 790	46 790
Pays-Bas	28 janv. 1988	-	3 023 438	-	94 900	94 900
Pologne	13 déc. 1988	131 337	972 483	-	57 680	57 680
Portugal <sup>a</sup>	10 avril 1990	-	629 972	-	24 330	11 648
République de Moldova	26 juill. 2016	-	850	700	340	1 040
Roumanie	27 juill. 2003	-	165 040	-	21 500	-
Royaume-Uni	28 janv. 1988	-	9 280 095	-	301 510	301 510
Serbie	27 avril 1992	-	62 585	-	2 200	2 200



Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Contributions 2024	
		En nature 1981-2010	En espèces 1981-2023	Arriérés au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Attendues	Reçues
Slovaquie	28 mai 1993	-	185 525	-	10 680	10 680
Slovénie	6 juill. 1992	-	125 196	-	5 440	5 440
Suède	28 janv. 1988	-	1 968 459	-	60 030	60 030
Suisse	28 janv. 1988	-	2 166 417	-	78 150	78 150
Tchéquie	1 <sup>er</sup> janv. 1993	-	475 632	-	23 430	23 430
Türkiye	28 janv. 1988	-	1 233 959	-	58 230	-
Ukraine	28 janv. 1988	180 164	87 000	-	3 860	7 560
Union européenne	28 janv. 1988	-	2 475 937	-	78 540	78 540
ex-Tchécoslovaquie		113 405	-	-	-	-
ex-République démocratique allemande		171 052	-	-	-	-
ex-Union soviétique		2 669 522	-	-	-	-
ex-Yougoslavie		-	25 699	-	-	-
<b>Total</b>	<b>47 Parties</b>	<b>5 906 153</b>	<b>69 320 973</b>	<b>319 880</b>	<b>2 358 700</b>	<b>2 142 538</b>

<sup>a</sup> Le Portugal a versé un montant total de 34 901 dollars en 2023. Le montant du dépassement de la contribution obligatoire à l'EMEP, qui s'élève à 11 691 dollars, sera comptabilisé dans la contribution obligatoire à l'EMEP pour 2024.

Tableau 2

**Projet de budget de l'EMEP pour 2025, financé par des contributions obligatoires**

(En dollars des États-Unis)

Domaine d'activité	Total	CCQC	CSM-E	CSM-O (global) <sup>a</sup>	CSM-O (seul) <sup>b</sup>	CIPE	CMEI
A. Surveillance atmosphérique	824 000	824 000	-	-	-	-	-
B. Modélisation atmosphérique	856 000	-	400 000	456 000	456 000	-	-
C. Calculs des relations source-récepteur	177 000	-	59 000	118 000	118 000	-	-
D. Modèles d'évaluation intégrée	169 000	-	-	169 000	-	-	169 000
E. Inventaires des émissions	264 000	-	-	264 000	-	264 000	-
<b>Total partiel</b>	<b>2 290 000</b>	<b>824 000</b>	<b>459 000</b>	<b>1 007 000</b>	<b>574 000</b>	<b>264 000</b>	<b>169 000</b>
F. Dépenses d'appui aux programmes (3 %)	68 700						
<b>Total</b>	<b>2 358 700</b>						

<sup>a</sup> Budget du CSM-O, du CIPE et du CMEI financé par des contributions obligatoires.

<sup>b</sup> Budget du CSM-O uniquement.

Tableau 3

**Barème des contributions de l'EMEP calculé sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2021 et du barème des contributions pour 2025**

(En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions (dollars É.-U.)</i>	<i>Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars</i>
<i>États non membres de l'Union européenne parties au Protocole EMEP</i>					
Albanie	0,008	0,0232	0,0248	580	1 000
Arménie	0,007	0,0203	0,0217	510	1 000
Bélarus	0,041	0,1191	0,127	3 000	3 000
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,0348	0,0372	880	1 000
Canada	2,628	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
États-Unis	22,000	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>	<i>a</i>
Géorgie	0,008	0,0232	0,0248	580	1 000
Liechtenstein	0,010	0,0290	0,031	730	1 000
Macédoine du Nord	0,007	0,0203	0,0217	510	1 000
Monaco	0,011	0,0319	0,0341	800	1 000
Monténégro	0,004	0,0116	0,0124	290	1 000
Norvège	0,679	1,9719	2,1025	49 590	49 510
République de Moldova	0,005	0,0145	0,0155	370	1 000
Royaume-Uni	4,375	12,7056	13,5468	319 530	319 000
Serbie	0,032	0,0929	0,0991	2 340	2 340
Suisse	1,134	3,2933	3,5113	82 820	82 680
Türkiye	0,845	2,4540	2,6165	61 720	61 620
Ukraine	0,056	0,1626	0,1734	4 090	4 080
<i>Parties membres de l'Union européenne</i>					
Allemagne	6,111	17,7472	18,9222	446 320	445 590
Autriche	0,679	1,9719	2,1025	49 590	49 510
Belgique	0,828	2,4046	2,5638	60 470	60 370
Bulgarie	0,056	0,1626	0,1734	4 090	4 080
Chypre	0,036	0,1045	0,1115	2 630	2 630
Croatie	0,091	0,2643	0,2818	6 650	6 640
Danemark	0,553	1,6060	1,7123	40 390	40 320
Espagne	2,134	6,1974	6,6077	155 860	155 600
Estonie	0,044	0,1278	0,1362	3 210	3 200
Finlande	0,417	1,2110	1,2912	30 460	30 410
France	4,318	12,5401	13,3703	315 360	314 840
Grèce	0,325	0,9438	1,0063	23 740	23 700
Hongrie	0,228	0,6621	0,706	16 650	16 620
Irlande	0,439	1,2749	1,3593	32 060	32 010
Italie	3,189	9,2613	9,8745	232 910	232 530
Lettonie	0,050	0,1452	0,1548	3 650	3 640
Lituanie	0,077	0,2236	0,2384	5 620	5 610
Luxembourg	0,068	0,1975	0,2106	4 970	4 960
Malte	0,019	0,0552	0,0588	1 390	1 390

<i>Parties</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021 (%)</i>	<i>Part du budget de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème de l'EMEP (%)</i>	<i>Barème des contributions (dollars É.-U.)</i>	<i>Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars</i>
Pays-Bas	1,377	3,9990	4,2638	100 570	100 400
Pologne	0,837	2,4308	2,5917	61 130	61 030
Portugal	0,353	1,0252	1,093	25 780	25 740
Roumanie	0,312	0,9061	0,9661	22 790	22 750
Slovaquie	0,155	0,4501	0,4799	11 320	11 300
Slovénie	0,079	0,2294	0,2446	5 770	5 760
Suède	0,871	2,5295	2,697	63 610	63 510
Tchéquie	0,340	0,9874	1,0528	24 830	24 790
Union européenne	<i>b</i>	3,3300	3,3300	78 540	78 540
<b>Total</b>		<b>93,9971</b>	<b>100</b>	<b>2 358 700</b>	<b>2 358 700</b>
Azerbaïdjan	0,030	0,0871	<i>b</i>	<i>b</i>	<i>b</i>
Fédération de Russie	1,866	5,4191	<i>b</i>	<i>b</i>	<i>b</i>
Islande	0,036	0,1045	<i>b</i>	<i>b</i>	<i>b</i>
Kazakhstan	0,133	0,3863	<i>b</i>	<i>b</i>	<i>b</i>
Kirghizistan	0,002	0,0058	<i>b</i>	<i>b</i>	<i>b</i>
<b>Total (hors Canada et États-Unis)</b>	<b>33,287</b>	<b>100</b>			

<sup>a</sup> Contribution volontaire.

<sup>b</sup> Sans objet.

Tableau 4

**Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées en 2023 aux fins du financement des activités relatives aux effets relevant de la Convention**

(En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	418 603
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	479
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	44 126	46 511	2 385	46 511	46 511
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 055	2 055	2 055
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 808	2 808	2 808
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41 938	41 938	56 718
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	822
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	3 836	4 361	3 836
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 466	2 466	2 466
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 233	6 233	6 233
Danemark	2 070	-	-	-	-	-	-	-	2 070	37 880	39 950	37 880
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	146 179
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	3 014
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127 821
Finlande	1 605	-	-	-	-	-	-	-	1 605	-	1 605	28 564
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	295 782
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548	548	548
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 262
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	-	15 618	16 293	15 618
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 071	30 071	30 071
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 466
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218 446
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 110	9 110	9 110
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 425

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	685	685	685
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 274	5 274	5 274
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 658	4 658	4 658
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	940	940	479
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 301	1 301	1 301
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	753	753	753
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	490	490	274
Norvège	1 695	46 511	-	-	-	-	-	-	48 206	-	48 206	46 511
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 324	94 324	94 324
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 334
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47 215	47 215	24 180
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	342	342	342
Roumanie	555	-	-	-	-	-	-	-	555	34 403	34 958	21 372
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	299 687
Serbie	321	-	-	-	-	-	-	-	321	2 192	2 513	2 192
Slovaquie	810	-	-	-	-	-	-	-	810	-	810	10 617
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 411	5 411	5 411
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 663	59 663	59 663
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	77 679	81 069	77 679
Tchéquie	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	23 290	24 790	23 290
Türkiye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 882
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 836	3 836	3 836
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 545	78 545	78 545
<b>Total</b>	<b>66 793</b>	<b>46 511</b>	-	-	-	-	-	<b>44 126</b>	<b>157 430</b>	<b>595 950</b>	<b>753 380</b>	<b>2 358 691</b>

*Note* : Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.

*Abréviations* : PIC-Forêts = Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ; PIC-Eaux = PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs ; PIC-Matériaux = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels ; PIC-Végétation = PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures ; PIC-Surveillance intégrée = PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ; PIC-Modélisation et cartographie = PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique ; Santé = Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique ; CMEI = Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.

Tableau 5

**Contributions en nature fournies directement aux centres de programme en 2023**

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributeurs en 2023</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>CCE</i>	<i>CMD</i>	<i>Santé</i>	<i>Total (par contributeur)</i>
Allemagne <sup>a</sup>	483 115	-	-	-	-	503 052	-	9 698	<b>995 865</b>
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	<b>48 000</b>
Norvège <sup>b</sup>	-	180 873	34 153	-	-	-	-	-	<b>215 026</b>
Royaume-Uni <sup>e</sup>	-	-	-	125 677	-	-	-	-	<b>125 677</b>
Suède <sup>c</sup>	-	-	49 756	-	38 273	-	50 712	-	<b>138 741</b>
Suisse <sup>d</sup>	-	-	-	-	-	-	-	28 735	<b>28 735</b>
<b>Total (par entité)</b>	<b>483 115</b>	<b>180 873</b>	<b>131 909</b>	<b>125 677</b>	<b>38 273</b>	<b>503 052</b>	<b>50 712</b>	<b>38 433</b>	<b>1 552 044</b>

*Notes* : Les abréviations des titres de colonne sont définies dans les notes du tableau 5. CCE = Centre de coordination pour les effets ; CMD = Centre de modélisation dynamique.

<sup>a</sup> Contributions en nature d'une valeur de 443 500, 461 802 et 8 903 euros, respectivement.

<sup>b</sup> Contributions en nature d'une valeur de 1 933 000 et 365 000 couronnes norvégiennes, respectivement.

<sup>c</sup> Contributions en nature d'une valeur de 520 000, 400 000 et 530 000 couronnes suédoises, respectivement.

<sup>d</sup> Contributions en nature d'une valeur de 25 000 francs suisses.

<sup>e</sup> Contribution en nature d'une valeur de 100 200 livres sterling.

Tableau 6  
**Contributions en espèces, préaffectées ou non, versées aux fins du financement des activités relatives aux effets relevant de la Convention,**  
**au 1<sup>er</sup> novembre 2024**  
 (En dollars des États-Unis)

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548
Allemagne	27 705	-	-	-	-	-	-	-	27 705	-	27 705	418 603
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	479
Autriche	2 385	-	-	-	-	-	-	44 126	46 511	-	46 511	46 511
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 055	2 055	2 055
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 808	2 808	2 808
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40 893	40 893	56 718
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	822
Bulgarie	525	-	-	-	-	-	-	-	525	3 836	4 361	3 836
Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 466	2 466	2 466
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 233	6 233	6 233
Danemark	2 070	-	-	-	-	-	-	-	2 070	37 880	39 950	37 880
Espagne	5 310	-	-	-	-	-	-	-	5 310	-	5 310	146 179
Estonie	262	-	-	-	-	-	-	-	262	-	262	3 014
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127 821
Finlande	1 605	-	-	-	-	-	-	-	1 605	-	1 605	28 564
France	17 985	-	-	-	-	-	-	-	17 985	-	17 985	295 782
Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	548	548	548
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 262
Hongrie	675	-	-	-	-	-	-	-	675	15 618	16 293	15 618
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 071	30 071	30 071
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 466	2 466	2 466
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218 446
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 110	9 110	9 110

<i>Parties</i>	<i>PIC-Forêts</i>	<i>PIC-Eaux</i>	<i>PIC-Matériaux</i>	<i>PIC-Végétation</i>	<i>PIC-Surveillance intégrée</i>	<i>PIC-Modélisation et Cartographie</i>	<i>Santé</i>	<i>CMEI</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Total reçu en espèces</i>	<i>Contribution recommandée</i>
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	137
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 425
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	685	685	685
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 274	5 274	5 274
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 658	4 658	4 658
Macédoine du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	479	479	479
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 301	1 301	1 301
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	753	753	753
Monténégro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274	274	274
Norvège	1 695	46 511	-	-	-	-	-	-	48 206	-	48 206	46 511
Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	94 324	94 324	94 324
Pologne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 334
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 180	24 180	24 180
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	342	342	342
Roumanie	555	-	-	-	-	-	-	-	555	-	555	21 372
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	299 687
Serbie	321	-	-	-	-	-	-	-	321	2 192	2 513	2 192
Slovaquie	810	-	-	-	-	-	-	-	810	-	810	10 617
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 411	5 411	5 411
Suède	-	-	-	-	-	-	-	-	-	59 663	59 663	59 663
Suisse	3 390	-	-	-	-	-	-	-	3 390	77 679	81 069	77 679
Tchéquie	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	23 290	24 790	23 290
Türkiye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57 882
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 836	3 836	3 836
Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	78 545	78 545	78 545
<b>Total</b>	<b>66 793</b>	<b>46 511</b>	-	-	-	-	-	<b>44 126</b>	<b>157 430</b>	<b>536 870</b>	<b>694 300</b>	<b>2 358 700</b>

*Note* : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes du tableau 4 ci-dessus. Les contributions indiquées au titre des centres de programme et d'autres organes subsidiaires de la Convention comprennent les montants préaffectés à leurs activités. Les contributions recommandées sont celles qui ont été approuvées par l'Organe exécutif.



Tableau 7

**Contributions en nature fournies directement en 2024 aux centres travaillant sur les activités relatives aux effets (montants préliminaires au 1<sup>er</sup> novembre 2024)**

(En dollars des États-Unis)

Contributeurs en 2024	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	CCE	CMD	Santé	Total (par contributeur)
Allemagne <sup>a</sup>	415 032	-	-	-	-	500 194	-	10 535	<b>925 761</b>
Italie	-	-	48 000	-	-	-	-	-	<b>48 000</b>
Norvège <sup>b</sup>	-	180 873	34 153	-	-	-	-	-	<b>215 026</b>
Royaume-Uni <sup>d</sup>	-	-	-	128 260	-	-	-	-	<b>128 260</b>
Suède <sup>c</sup>	-	-	51 669	-	38 273	-	51 899	-	<b>141 841</b>
<b>Total (par entité)</b>	<b>415 032</b>	<b>180 873</b>	<b>133 822</b>	<b>128 260</b>	<b>38 273</b>	<b>500 194</b>	<b>51 899</b>	<b>10 535</b>	<b>1 458 888</b>

<sup>a</sup> Contributions en nature d'une valeur de 381 000, 459 179 et 9 672 euros, respectivement.<sup>b</sup> Contributions en nature d'une valeur de 1 933 000 et 365 000 couronnes norvégiennes, respectivement.<sup>c</sup> Contributions en nature d'une valeur de 540 000, 400 000 et 542 400 couronnes suédoises, respectivement.<sup>e</sup> Contribution en nature d'une valeur de 102 526 livres sterling.

Tableau 8

**Dépenses de coordination internationale pour les activités relatives aux effets**

(En dollars des États-Unis)

Activités	PIC-Forêts CCP <sup>a</sup>	PIC-Eaux ; PC <sup>b</sup>	PIC-Matériaux ; CRPP <sup>c</sup>	PIC-Végétation ; CCP <sup>d</sup>	PIC-Surveillance intégrée CP <sup>e</sup>	PIC-Modélisation et Cartographie ; CCE <sup>f</sup>	PIC-Modélisation et Cartographie ; CDM <sup>g</sup>	Santé <sup>h</sup>	CMEI <sup>i</sup>	Total partiel par activité
<b>Total</b>	<b>683 238</b>	<b>303 712</b>	<b>197 095</b>	<b>189 777</b>	<b>101 882</b>	<b>559 064</b>	<b>114 161</b>	<b>102 359</b>	<b>108 600</b>	<b>2 359 888<sup>j</sup></b>

Notes : Les abréviations utilisées dans le tableau sont définies dans les notes des tableaux 4 et 6 ci-dessus. En outre, CP = Centre du programme ; CCP = Centre de coordination du programme ; CRPP = Centre de recherche principal du programme.

<sup>a</sup> Pays chef de file : Allemagne. Centre de coordination du Programme : Institut von Thünen de recherche sur les écosystèmes forestiers, Eberswalde (Allemagne).

<sup>b</sup> Pays chef de file : Norvège. Centre du programme : Institut norvégien de recherche sur l'eau (NIVA), Oslo.

<sup>c</sup> Pays chefs de file : Suède et Italie. Centre principal de recherche du programme : RISE KIMAB, Stockholm.

<sup>d</sup> Pays chef de file : Royaume-Uni. Centre de coordination du programme : Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

<sup>e</sup> Pays chef de file : Suède. Centre du programme : Université suédoise des sciences agricoles, Uppsala (Suède).

<sup>f</sup> Pays chef de file : France. CCE : Agence fédérale de l'environnement, Dessau (Allemagne).

<sup>g</sup> Pays chef de file : Suède. CMD : Institutet för Vatten-och Luftvardsforskning, Stockholm.

<sup>h</sup> Équipe dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Bonn (Allemagne) ; les principales dépenses de coordination sont prises en charge par le Centre.

<sup>i</sup> Centre hébergé par l'International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenbourg (Autriche).

<sup>j</sup> Marge de 3 % au titre des dépenses d'appui aux programmes, qui représentent 68 700 dollars.

Tableau 9

**Barème recommandé pour les contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets**

Partie à la Convention <sup>a</sup>	Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021 <sup>b</sup> (%)	Barème recommandé (%)	Contribution recommandée (dollars É.-U.)	Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>				
Albanie	0,008	0,023	565	1 000
Arménie	0,007	0,020	494	1 000
Azerbaïdjan	0,030	0,087	2 118	2 110
Bélarus	0,041	0,119	2 894	2 888
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,035	847	1 000

<i>Partie à la Convention<sup>a</sup></i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021<sup>b</sup> (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars</i>
Fédération de Russie	1,866	5,419	131 722	131 450
Géorgie	0,008	0,023	565	1 000
Islande	0,036	0,105	2 541	2 540
Kazakhstan	0,133	0,386	9 389	9 370
Kirghizistan	0,002	0,006	141	1 000
Liechtenstein	0,010	0,029	706	1 000
Macédoine du Nord	0,007	0,020	494	1 000
Monaco	0,011	0,032	776	1 000
Monténégro	0,004	0,012	282	1 000
Norvège	0,679	1,972	47 931	47 830
République de Moldova	0,005	0,015	353	1 000
Royaume-Uni	4,375	12,706	308 833	308 200
Serbie	0,032	0,093	2 259	2 250
Suisse	1,134	3,293	80 050	79 890
Türkiye	0,845	2,454	59 649	59 530
Ukraine	0,056	0,163	3 953	3 945
<i>Pays membres de l'Union européenne</i>				
Allemagne	6,111	17,747	431 378	430 500
Autriche	0,679	1,972	47 931	47 830
Belgique	0,828	2,405	58 449	58 330
Bulgarie	0,056	0,163	3 953	3 950
Chypre	0,036	0,105	2 541	2 540
Croatie	0,091	0,264	6 424	6 410
Danemark	0,553	1,606	39 037	38 960
Espagne	2,134	6,197	150 640	150 330
Estonie	0,044	0,128	3 106	3 100
Finlande	0,417	1,211	29 436	29 380
France	4,318	12,540	304 809	304 190
Grèce	0,325	0,944	22 942	22 900
Hongrie	0,228	0,662	16 095	16 060
Irlande	0,439	1,275	30 989	30 930
Italie	3,189	9,261	225 113	224 650
Lettonie	0,050	0,145	3 530	3 520
Lituanie	0,077	0,224	5 435	5 420
Luxembourg	0,068	0,197	4 800	4 790
Malte	0,019	0,055	1 341	1 340
Pays-Bas	1,377	3,999	97 203	97 000
Pologne	0,837	2,431	59 084	58 960
Portugal	0,353	1,025	24 918	24 870
Roumanie	0,312	0,906	22 024	21 980
Slovaquie	0,155	0,450	10 942	10 920
Slovénie	0,079	0,229	5 577	5 570
Tchéquie	0,340	0,987	24 001	23 950
Suède	0,871	2,530	61 484	61 360

<i>Partie à la Convention<sup>a</sup></i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021<sup>b</sup> (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>	<i>Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars</i>
Union européenne	-	3,33	80 942	80 942
<b>Total</b>	<b>33,287</b>	<b>100</b>	<b>2 430 685</b>	<b>2 430 685</b>

Notes :

<sup>a</sup> Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.

<sup>b</sup> Voir la résolution 76/238 de l'Assemblée générale relative au barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU.

Tableau 10

**Contributions versées en 2023 et 2024 pour la promotion et l'application de la Convention (fonds d'affectation spéciale E112, E380, E447 et 2427V), au 1<sup>er</sup> novembre 2024**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contributions de 2023</i>	<i>Élément du plan de travail 2022-2023</i>	<i>Contributions de 2024</i>	<i>Élément du plan de travail 2024-2025</i>
Allemagne	168 533	4.4 c) ; 4.5 c)	212 389	4.4.2 ; 5.2.4
Bureau de pays du Programme des Nations Unies pour le développement en Géorgie			264 121 <sup>b</sup>	4.2.3 ; 4.2.4
Compte de l'ONU pour le développement			413 914 <sup>c</sup>	4.1.2 ; 4.2.1 ; 4.2.2 ; 4.2.3 ; 4.3.1
Conseil nordique des ministres	86 968	4.4 c)	67 270	4.3.1 ; 4.3.2 b)
États-Unis	50 000			4.3.1 ; 5.1.1
Luxembourg	120 302			4.3.4
Suisse	63 193	4.5 c)		4.3.3 ; 4.3.4
Union européenne	239 721	4.1 b) <sup>a</sup> ; 4.2 a) ; 4.2 b) ; 4.4 b) ; 4.5 c) ; 5.1		4.2.1
<b>Total</b>	<b>728 716</b>		<b>957 693</b>	

<sup>a</sup> Canada et États-Unis d'Amérique : contributions volontaires.

<sup>b</sup> La contribution portera sur des activités de 2024 à 2026 ; ce projet est financé par l'Union européenne.

<sup>c</sup> La contribution portera sur des activités de 2024 à 2027.

Tableau 11

**Ressources nécessaires pour les activités non financées (annonces de contributions comprises) relevant des sections IV et V du plan de travail pour 2024-2025**

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Annonces de contributions/projets</i>	<i>Financement manquant<sup>a</sup></i>
<b>Section IV du plan de travail</b>		
4.1.1 Analyses des lacunes du cadre juridique et d'action national (par exemple en Ouzbékistan ou au Kirghizistan), évaluation des incidences économiques et environnementales et élaboration d'un plan d'action national pour la ratification et l'application du Protocole de Göteborg		166 600
4.1.2 Évaluation des progrès réalisés dans les pays de la CEE en matière de gestion de la qualité de l'air et/ou de mise en œuvre du plan d'action national pour la ratification (points forts, lacunes, besoins)	40 250 (Union européenne)	
4.2.2 Un voyage d'études pour les experts des pays cibles afin de démontrer les pratiques en matière de gestion de la qualité de l'air et de mise en œuvre des MTD dans un pays avancé de l'UE		56 750
4.2.3 Étude(s) de faisabilité sur l'application des MTD dans la ou les entreprises ou l'installation ou les installations sélectionnées dans deux pays (par exemple, la Géorgie, la République de Moldova ou l'Arménie)	39 400 (Union européenne)	

<i>Activité</i>	<i>Annonces de contributions/projets</i>	<i>Financement manquant<sup>a</sup></i>
4.3.1 Organisation de quatre ateliers techniques au niveau national (par exemple en Arménie, en Azerbaïdjan et dans d'autres pays intéressés) pour améliorer les inventaires nationaux des émissions, y compris des émissions maillées, ou établir des projections des émissions	30 000 (Allemagne)	53 650
4.3.2 a) Intervention d'experts pour aider les pays cibles (par exemple l'Arménie ou un autre pays intéressé) à élaborer des scénarios de réduction des émissions et à fixer des objectifs de réduction des émissions à l'aide de méthodes pertinentes, notamment le modèle GAINS		40 000
4.3.2 b) Un atelier sous-régional (webinaire) permettant aux pays cibles de partager leurs expériences en matière d'élaboration d'objectifs de réduction des émissions		50 875
4.3.3 Deux ateliers nationaux (par exemple en Azerbaïdjan, au Kazakhstan ou au Kirghizistan) sur l'harmonisation des inventaires des polluants atmosphériques et des émissions de GES	125 000 (Luxembourg)	
4.4.1 Dialogue national sur la pureté de l'air entre les parties prenantes de différents ministères afin de promouvoir la coopération intersectorielle et d'accroître la sensibilisation dans un pays cible (par exemple, l'Arménie ou un autre pays intéressé)	47 750 (Allemagne)	
4.5.1 Webinaire visant à renforcer la coopération entre les pays cibles et échanger des vues sur les progrès, les besoins et d'autres priorités en matière de renforcement des capacités	21 750 (États-Unis)	
<b>Sous-total 1</b>	<b>304 150</b>	<b>327 875</b>
<b>Section V du plan de travail</b>		
5.1.1 Faire mieux connaître la Convention et les problèmes de pollution atmosphérique à l'opinion publique dans l'ensemble de la région de la CEE et au-delà, notamment pour ce qui concerne le quarante-cinquième anniversaire de la Convention	21 750 (États-Unis)	35 252
5.2.4 Élaborer deux formations en ligne à progression autonome sur : les MTD, d'une part, et les effets de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement (comme indiqué au point 1.3.10), d'autre part	127 020 (Allemagne, bureau du PNUD en Géorgie)	
5.2.5 Adapter les formations en ligne sur la Convention et ses protocoles et sur la déclaration des émissions dans le cadre de la Convention, et diffuser les outils et les informations se rapportant à la Convention dans les pays situés en dehors de la région de la CEE	91 250 (Union européenne)	
5.2.6 Élaborer des foires aux questions sur la gestion de la qualité de l'air et la Convention		76 075
5.2.7 Participer aux principaux processus et manifestations régionaux et internationaux et organiser des manifestations (par exemple, la deuxième Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé, la session de la Conférence des Parties à la CCNUCC) pour faire connaître la Convention et les travaux sur les effets de la pollution atmosphérique ainsi que les mesures visant à la réduire, pour célébrer le quarante-cinquième anniversaire de la Convention et pour favoriser la coopération	100 000 (Allemagne, Union européenne)	50 384
<b>Sous-total 2</b>	<b>340 020</b>	<b>161 711</b>
<b>Total</b>	<b>644 170</b>	<b>489 586</b>

<sup>a</sup> Les activités non financées sont indiquées sans les dépenses d'appui aux programmes pour s'aligner sur les chiffres du plan de travail.

Tableau 12

**Besoins en ressources pour les activités intergouvernementales en 2026, non couverts par le budget ordinaire de l'ONU<sup>3</sup>**

(En dollars des États-Unis)

Activité	Objet de dépense	Montant total des coûts estimatifs	Pour les dépenses de personnel, en équivalent de poste à temps plein	
			Administrateurs	Agents des services généraux
<b>A. Appui aux organes intergouvernementaux</b>				
<b>Organe exécutif</b>				
Logistique et appui pour la quarante-cinquième session de l'Organe exécutif	Dépenses de personnel et coûts connexes <sup>a</sup>	43 415	-	0,2
Voyages de participants <sup>b</sup>	Frais de voyage	50 000		
<b>Groupe de travail des stratégies et de l'examen</b>				
Logistique et appui pour la soixante-quatrième session du Groupe de travail sur les stratégies et l'examen	Dépenses de personnel et coûts connexes	43 415		0,2
Voyages de participants <sup>b</sup>	Frais de voyage	50 000		
Soutien au Bureau du Groupe de travail et aux groupes spéciaux	Dépenses de personnel et coûts connexes	68 478	0,3	
Rapports sur les stratégies et les politiques	Dépenses de personnel et coûts connexes	22 826	0,1	
Appui aux équipes spéciales et coordination avec elles, traitement de leurs rapports en tant que documents officiels, participation à leurs réunions	Dépenses de personnel et coûts connexes	22 826	0,1	
Frais de voyage du personnel <sup>c</sup>	Frais de voyage	5 650		
<b>Organe directeur de l'EMEP et Groupe de travail des effets</b>				
Logistique et appui pour la douzième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	Dépenses de personnel et coûts connexes	43 415		0,2
Voyages de participants <sup>b</sup>	Frais de voyage	50 000		
Appui aux bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets	Dépenses de personnel et coûts connexes	21 707		0,1
Organisation de la réunion du Bureau élargi selon des modalités hybrides (WebEx)	Coûts afférents à des conférences	2 000		
Appui aux équipes spéciales et coordination avec elles, traitement de leurs rapports en tant que documents officiels, participation à leurs réunions	Dépenses de personnel et coûts connexes	45 652	0,2	
Frais de voyage du personnel <sup>c</sup>	Frais de voyage	5 650		
<b>B. Mobilisation de ressources et partenariats</b>				
Mobilisation de ressources et recrutement de partenaires d'exécution	Dépenses de personnel et coûts connexes	133 600	0,3	0,3
<b>C. Examen du respect des protocoles à la Convention</b>				
Élaboration et soumission des renvois au Comité et des notifications aux Parties	Dépenses de personnel et coûts connexes	45 652	0,2	
Préparatifs de fond et administratifs pour des réunions du Comité d'application : établissement des documents, correspondance et suivi avec les Parties concernées	Dépenses de personnel et coûts connexes	91 304	0,4	
Élaboration du rapport du Comité d'application		22 826	0,1	
Frais de voyage du personnel <sup>d</sup>	Frais de voyage	3 390		

<sup>3</sup> Les estimations sont basées sur les taux de 2024.

Activité	Objet de dépense	Montant total des coûts estimatifs	Pour les dépenses de personnel, en équivalent de poste à temps plein	
			Administrateurs	Agents des services généraux
<b>D. Fourniture de conseils et d'appui juridiques et procéduraux (plusieurs sections du plan de travail)</b>	Dépenses de personnel et coûts connexes	68 478	0,3	
<b>Total (y compris les dépenses d'appui aux programmes)</b>		<b>840 283</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>

<sup>a</sup> Dont les locaux à usage de bureaux, les frais perçus par l'ONUG et les autres frais de fonctionnement.

<sup>b</sup> Billets et indemnités journalières de subsistance pour 10 représentants d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale et 5 représentants de pays des Balkans occidentaux.

<sup>c</sup> Billets d'avion et indemnités journalières de subsistance pour la participation à deux réunions en Europe.

<sup>d</sup> Billets d'avion et indemnités journalières de subsistance pour la participation à une réunion du Comité en Europe.

Tableau 13

## Contributions annuelles indicatives des Parties pour soutenir le processus intergouvernemental en 2026

Parties à la Convention	Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2023 (%)	Barème ajusté (%) avec le plafond de 22 %	Contribution recommandée (dollars É.-U.)	
			Montants calculés	Montants calculés avec une contribution minimale de 1 000 dollars É.-U.
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>				
Albanie	0,008	0,017	140	1 000
Arménie	0,007	0,015	122	1 000
Azerbaïdjan	0,030	0,062	524	1 000
Bélarus	0,041	0,085	716	1 000
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,025	210	1 000
Canada	2,628	5,464	45 911	45 043
États-Unis	22,000	22,000	184 862	184 862
Fédération de Russie	1,866	3,880	32 599	31 982
Géorgie	0,008	0,017	140	1 000
Islande	0,036	0,075	629	1 000
Kazakhstan	0,133	0,277	2 324	2 280
Kirghizistan	0,002	0,004	35	1 000
Liechtenstein	0,010	0,021	175	1 000
Macédoine du Nord	0,007	0,015	122	1 000
Monaco	0,011	0,023	192	1 000
Monténégro	0,004	0,008	70	1 000
Norvège	0,679	1,412	11 862	11 638
République de Moldova	0,005	0,010	87	1 000
Royaume-Uni	4,375	9,096	76 432	74 985
Serbie	0,032	0,067	559	1 000
Suisse	1,134	2,358	19 811	19 436
Türkiye	0,845	1,757	14 762	14 483
Ukraine	0,056	0,116	978	1 000
<i>États membres de l'Union européenne + Union européenne</i>				
Allemagne	6,111	12,705	106 760	104 739
Autriche	0,679	1,412	11 862	11 638
Belgique	0,828	1,721	14 465	14 191
Bulgarie	0,056	0,116	978	1 000
Chypre	0,036	0,075	629	1 000

<i>Parties à la Convention</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2023 (%)</i>	<i>Barème ajusté (%) avec le plafond de 22 %</i>	<i>Contribution recommandée (dollars É.-U.)</i>	
			<i>Montants calculés</i>	<i>Montants calculés avec une contribution minimale de 1 000 dollars É.-U.</i>
Croatie	0,091	0,189	1 590	1 560
Danemark	0,553	1,150	9 661	9 478
Espagne	2,134	4,437	37 281	36 576
Estonie	0,044	0,091	769	1 000
Finlande	0,417	0,867	7 285	7 147
France	4,318	8,977	75 436	74 008
Grèce	0,325	0,676	5 678	5 570
Hongrie	0,228	0,474	3 983	3 908
Irlande	0,439	0,913	7 669	7 524
Italie	3,189	6,630	55 712	54 658
Lettonie	0,050	0,104	874	1 000
Lituanie	0,077	0,160	1 345	1 320
Luxembourg	0,068	0,141	1 188	1 165
Malte	0,019	0,040	332	1 000
Pays-Bas	1,377	2,863	24 056	23 601
Pologne	0,837	1,740	14 622	14 346
Portugal	0,353	0,734	6 167	6 050
Roumanie	0,312	0,649	5 451	5 348
Slovaquie	0,155	0,322	2 708	2 657
Slovénie	0,079	0,164	1 380	1 354
Suède	0,871	1,811	15 216	14 928
Tchéquie	0,340	0,707	5 940	5 827
Union européenne	-	3,330	27 981	27 981
<b>Total</b>	<b>35,915</b>	<b>100,000</b>	<b>840 283</b>	<b>840 283</b>

Tableau 14

**Barème recommandé pour les contributions au financement des activités relatives aux effets et des activités intergouvernementales à percevoir en 2025 pour une utilisation en 2026**

<i>Parties à la Convention</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021 (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée pour financer les activités relatives aux effets (en dollars É.-U.)</i>	<i>Contribution recommandée pour financer les activités intergouvernementales (en dollars É.-U.)</i>	<i>Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars</i>
<i>Pays non membres de l'Union européenne</i>					
Albanie	0,008	0,023	565	140	1 000
Arménie	0,007	0,020	494	122	1 000
Azerbaïdjan	0,030	0,087	2 118	524	2 639
Bélarus	0,041	0,119	2 894	716	3 606
Bosnie-Herzégovine	0,012	0,035	847	210	1 055
Canada	2,628	5,464		45 911	45 857
États-Unis d'Amérique		22,000		184 862	184 862
Fédération de Russie	1,866	5,419	131 722	32 599	164 125
Géorgie	0,008	0,023	565	140	1 000
Islande	0,036	0,105	2 541	629	3 166
Kazakhstan	0,133	0,386	9 389	2 324	11 698
Kirghizistan	0,002	0,006	141	35	1 000

<i>Parties à la Convention</i>	<i>Taux de contribution au budget de l'ONU pour 2021 (%)</i>	<i>Barème recommandé (%)</i>	<i>Contribution recommandée pour financer les activités relatives aux effets (en dollars É.-U.)</i>	<i>Contribution recommandée pour financer les activités intergouvernementales (en dollars É.-U.)</i>	<i>Barème des contributions avec les petits montants arrondis à 1 000 dollars</i>
Liechtenstein	0,010	0,029	706	175	1 000
Macédoine du Nord	0,007	0,020	494	122	1 000
Monaco	0,011	0,032	776	192	1 000
Monténégro	0,004	0,012	282	70	1 000
Norvège	0,679	1,972	47 931	11 862	59 722
République de Moldova	0,005	0,015	353	87	1 000
Royaume-Uni	4,375	12,706	308 833	76 432	384 806
Serbie	0,032	0,093	2 259	559	2 815
Suisse	1,134	3,293	80 050	19 811	99 742
Türkiye	0,845	2,454	59 649	14 762	74 323
Ukraine	0,056	0,163	3 953	978	4 926
<i>Pays membres de l'Union européenne</i>					
Allemagne	6,111	17,747	431 378	106 760	537 497
Autriche	0,679	1,972	47 931	11 862	59 722
Belgique	0,828	2,405	58 449	14 465	72 827
Bulgarie	0,056	0,163	3 953	978	4 926
Chypre	0,036	0,105	2 541	629	3 166
Croatie	0,091	0,264	6 424	1 590	8 004
Danemark	0,553	1,606	39 037	9 661	48 639
Espagne	2,134	6,197	150 640	37 281	187 697
Estonie	0,044	0,128	3 106	769	3 870
Finlande	0,417	1,211	29 436	7 285	36 677
France	4,318	12,540	304 809	75 436	379 792
Grèce	0,325	0,944	22 942	5 678	28 586
Hongrie	0,228	0,662	16 095	3 983	20 054
Irlande	0,439	1,275	30 989	7 669	38 613
Italie	3,189	9,261	225 113	55 712	280 490
Lettonie	0,050	0,145	3 530	874	4 398
Lituanie	0,077	0,224	5 435	1 345	6 773
Luxembourg	0,068	0,197	4 800	1 188	5 981
Malte	0,019	0,055	1 341	332	1 671
Pays-Bas	1,377	3,999	97 203	24 056	121 115
Pologne	0,837	2,431	59 084	14 622	73 619
Portugal	0,353	1,025	24 918	6 167	31 048
Roumanie	0,312	0,906	22 024	5 451	27 442
Slovaquie	0,155	0,450	10 942	2 708	13 633
Slovénie	0,079	0,229	5 577	1 380	6 948
Suède	0,871	2,530	61 484	15 216	6 948
Tchéquie	0,340	0,987	24 001	5 940	29 905
Union européenne	-	3,33	80 942	27 981	108 923
<b>Total</b>	<b>33,287</b>	<b>100</b>	<b>2 430 685</b>	<b>840 283</b>	<b>3 270 968</b>



## Annexe

### Projet d'annexe visée à l'article 4 du Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

À partir de 2024, les contributions obligatoires pour le partage des coûts de financement de l'EMEP seront calculées sur la base du barème établi dans le tableau ci-après<sup>a</sup>.

<i>Partie contractante</i>	<i>(%)</i>
Albanie	0,0232
Arménie	0,0203
Bélarus	0,1191
Bosnie-Herzégovine	0,0348
Canada	Contribution volontaire
Géorgie	0,0232
Liechtenstein	0,0290
Monaco	0,0319
Monténégro	0,0116
Macédoine du Nord	0,0203
Norvège	1,9719
République de Moldova	0,0145
Fédération de Russie	5,4191
Serbie	0,0929
Suisse	3,2933
Türkiye	2,4540
Ukraine	0,1626
Royaume-Uni	12,7056
États-Unis	Contribution volontaire
Autriche	1,9719
Belgique	2,4046
Bulgarie	0,1626
Croatie	0,2643
Chypre	0,1045
Tchéquie	0,9874
Danemark	1,6060
Estonie	0,1278
Finlande	1,2110
France	12,5401
Allemagne	17,7472
Grèce	0,9438
Hongrie	0,6621
Irlande	1,2749
Italie	9,2613
Lettonie	0,1452
Lituanie	0,2236
Luxembourg	0,1975

---

<i>Partie contractante</i>	<i>(%)</i>
Malte	0,0552
Pays-Bas	3,9990
Pologne	2,4308
Portugal	1,0252
Roumanie	0,9061
Slovaquie	0,4501
Slovénie	0,2294
Espagne	6,1974
Suède	2,5295
Union européenne	3,3300
<b>Total</b>	<b>99,4163</b>

---

<sup>a</sup> L'ordre dans lequel les Parties contractantes sont mentionnées dans la présente annexe correspond au système de partage des coûts défini par l'Organe exécutif de la Convention. Cette énumération est donc une particularité propre au Protocole de l'EMEP.